

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUIN 2021 A 18H30

PRESENTS : AUBERTIN Erika, BEGIN Damien, BRUGIERE Corinne, ECOFFET Florian, FERRAND Rachelle, GOBEROT Jean-Michel, JURET Jean-Sébastien, LATOUCHE Perrine, LAZZARONI Marie-Laure, LEGELEY Marielle, ROUSSEAU Anne, SALIGNON Etienne, ROBERT Marc, SCRIBOT Daniel.

ABSENT EXCUSÉ : BIANCONE Gilles

Conseil municipal des jeunes :

Paul ROCHER, adjoint au maire des jeunes expose les points sur lesquels ils vont travailler sur :

- L'aménagement extérieur : tables, bancs au tilleul et sur les chemins de contournement
- Les animations pour des petits événements : ciné plein air, animations sportives, jeux de cartes, ...
- Parking à vélo sur la place,
- Aménagement d'un chemin sécurisé pour le lavoir : à étudier
- Pourquoi pas une piste cyclable dans le village
- Participation aux festivités

Séance du Conseil Municipal ouverte à 19 heures 20 minutes sous la présidence de Perrine LATOUCHE, 1^{ère} adjointe au maire

La secrétaire de séance est Erika AUBERTIN.

Approbation du compte-rendu du 21 mai 2021

Accepté à l'unanimité

1. Délibération concernant la promesse de bail emphytéotique, de constitution de servitudes à conclure avec la société « Valeco »

Après discussion, sur l'article concernant le bail de chasse de la promesse de bail emphytéotique, le conseil municipal décide que ce point soit éclairci avant tout vote. La résiliation du bail de chasse n'est pas acceptée.

Des explications seront demandées à la société VALECO.

Le vote concernant cette délibération au prochain conseil.

2. Délibération Siceco

Madame l'Adjointe rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est adhérente au SICECO pour les compétences suivantes :

☛ Une compétence obligatoire : l'électricité

Le Syndicat exerce la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'à la production et la fourniture d'électricité, et assure le contrôle du bon accomplissement des missions de service public de l'électricité (article 5)

☛ Des compétences optionnelles (article 6) :

☛ éclairage public (article 6.1)

☛ réalisation d'infrastructures souterraines d'accueil de réseaux de communications électroniques (dénommée antérieurement « enfouissement des lignes de télécommunications autres que celles visées à l'article 5.2.2) (article 6.4)

☛ conseil en Energie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments (article 6.8)

Madame l'Adjointe propose de transférer au SICECO la nouvelle compétence suivante, vu l'intérêt qu'elle représente pour la commune :

↳ réseaux de communications électroniques (article 6.7)

En conséquence, après en avoir délibéré,

Vu les statuts du SICECO,

Vu le rapport qui lui a été présenté,

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence suivante :
 - ↳ réseaux de communications électroniques (article 6.7)
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

3. Lotissement : point BAFU, point sondage des sols

Trois entreprises ont été sollicitées, deux ont répondu :

ISEO : pour 2 700 HT – 3 240 TTC

GEOTEC : pour 1 895 HT – 2 274 TTC

A l'unanimité le conseil municipal accepte le devis de GEOTEC pour 2 274 TTC.

4. Manifestation du 14 juillet

Les festivités sont organisées par le comité des fêtes.

Un feu d'artifice est prévu par la commune le 13 juillet au soir. Il sera moins important que celui de 2019 et n'impose pas de demande d'autorisation - coût environ 900 euros.

Le conseil municipal a discuté sur une date pour éventuellement organiser le repas des aînés : cela pourrait se réaliser le week-end du 11 septembre. Perrine LATOUCHE s'occupe de demander des devis.

5. Questions diverses et tour de table

Comité communication : Marie-Laure LAZZARONI : le site avance, un visuel sera proposé en septembre.

Comité patrimoine : Corinne BRUGIÈRE

- Une journée nettoyage des haies bordant les chemins serait prévue le 10 juillet à 9h00, avant cela semble difficile après discussion avec les membres du conseil (élections, tournoi de foot, ...) la date est repoussée.
- Un dossier sera monté pour participer au concours de l'arbre de l'année pour « le Tilleul »
- Erika AUBERTIN informe le conseil que sur les 4 parcelles du jardin partagé « Le Clos de la Laiterie », une seule est occupée. Ce sujet va être retravaillé lors d'une prochaine réunion.
- Une réunion du comité est programmée le 29/06/2021.

Damien BEGIN :

- Jonathan CHEVAILLER qui est coach sportif propose une séance découverte gratuite de 1h00 le 8 juillet à 19h00.

- Pour l'organisation d'un marché : les contacts avec les producteurs et marchands sont en cours, le marché se tiendrait le dimanche matin et une fois par mois.

Daniel SCRIBOT :

Intervention de Humi-Stop

Conformément à la commande passée auprès de la Société Humi-stop, le diagnostic de l'humidité affectant l'Eglise du village a été organisé le vendredi 11/06 à 10h

Ont participé : MM Saccaro Claude et Laurent de Humi-stop, Gilles BIANCONE, Jean-Michel GOBEROT et Daniel SCRIBOT.

Nota : d'autres maires de communes voisines avaient été informés mais ont décliné l'invitation

La Drac a été invitée mais son représentant s'est fait excuser

Rappel de l'objectif :

Il s'agit de déterminer l'opportunité de traitement de l'ascension d'eau dans les éléments constructifs de l'Eglise et d'y mettre un terme avant de procéder aux réparations des dégradations consécutives pour assurer la pérennité de celles-ci.

Résultats :

Messieurs SACCARO ont expliqué les constats justifiant les phénomènes d'eau ascensionnelle liés à une cause très peu connue ni exploitée : « l'électro-osmose ». Ce phénomène est associé à la différence de potentiel entre le sol et les éléments aériens (comme la sève qui monte dans les arbres – ddp mesurée à près de 500 mV)

Le principe technique développé par Humi-stop apparaît adapté en l'occurrence

Le principe du traitement consiste à réaliser un bouclage enterré autour du bâtiment (et connecté à celui-ci) et à inverser la différence de potentiel pour supprimer le phénomène ascensionnel

Cette méthode n'utilise aucune source d'énergie et n'a besoin d'aucun entretien

La suite :

Humi-stop va établir un devis pour la réalisation des travaux (terrassements en option) qui sera adressé à la mairie avant le prochain conseil de juillet

Une démarche devra être engagée pour tenter d'obtenir des subventions (DRAC – département – région...)

Projet de Statue monumentale

Suite à ses démarches, Daniel SCRIBOT a obtenu de l'artiste qu'il avait consulté (*voir précédent CR*) la proposition suivante :

« J'ai réfléchi à la création d'une sculpture en inox qui serait un clin d'œil à la légende de votre commune.

Après avoir parcouru votre site voici ma proposition : un chêne derrière lequel essaierait de se cacher un âne et également au pied du chêne un cochon en recherche de glands. Les animaux et l'arbre seraient grandeur nature. L'âne et le cochon donneraient l'impression d'avoir un point commun à savoir les oreilles légèrement tombantes. Je traiterais ces sujets de façon très aérée comme je l'ai déjà fait pour le "Grand Condé" dont vous pouvez voir la réalisation sur mon site.

La proposition de prix est de 30 000 euros (trente mille euros) TTC auquel il conviendra de rajouter le transport soit 2 000 euros. Toutefois si la commune a un véhicule adéquat il est également possible de venir récupérer les statues à mon atelier. Je demanderai 5 000 euros à la commande de façon à acheter la matière première et le solde à la livraison.

Si vous pensez que c'est réalisable, je ferai une maquette en métal sans frais supplémentaire. »

Le site de l'artiste : <http://www.serge-sangan-sculpteur.com/>

Daniel SCRIBOT va engager des démarches auprès de la DRAC et autres, pour d'éventuelles subventions.

Un financement participatif peut être envisagé.

Rachelle FERRAND :

Une réunion du SIVOS aura lieu le 29 juin 2021 afin d'élire un vice-président.

Perrine LATOUCHE :

Mardi 15 juin 2021 : nous avons reçus à la mairie les conseillers départementaux : Charles BARRIERE et Catherine LOUIS.

Monsieur le Maire leur a fait part du problème rencontré par M. DEMONET et M. SELLENET qui ne peuvent pas bénéficier de la fibre. La distribution des coffrets est insuffisante pour le nombre d'habitation rue des Meix Esprois. M. BARRIERE Charles se charge de faire remonter l'information.

Jean-Michel GOBEROT

Les documents concernant les affouages seront bientôt disponibles, il passera en mairie vendredi pour les finaliser avec la secrétaire de mairie.

La séance est levée à 21 h 30 mn

Prochain conseil le 16 juillet 2021 à 18 h 30 à la salle de la mairie